

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	13 mai 2019	Séance du : 29 mai 2019
		L'An Deux Mille dix-neuf, le 29 mai à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 30</u>	
Présents : 23	Pour : 30	
Absents : 15	Contre :	
Représentés : 7	Abstention :	

Etaient présents : Mme Françoise REVERTE (Aspiran), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : M. Olivier BERNARDI (Aspiran) représenté par Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Michel SABATIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par Mme Audrey GUERIN (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Eric VIDAL (Villeneuve).

Objet : Théâtre le Sillon – Parcours culturels en Cœur d'Hérault – Demande de subventions

Monsieur VALERO rappelle aux membres du Conseil communautaire que par délibération n° 2018.07.04.19 en date du 4 juillet 2018 la Communauté de communes a approuvé une demande de subventions au profit du projet « Parcours culturels en Cœur d'Hérault ».

Compte tenu de la modification du régime applicable à ce projet il convient de rapporter ladite délibération et de prendre une nouvelle délibération dans les termes présentés ci-dessous.

Depuis 2015, le Théâtre Le Sillon, Scène conventionnée d'intérêt national « Art en territoire » à Clermont l'Hérault et dans le Clermontais, l'OCVH le Sonambule, espace musiques actuelles sur la Vallée de l'Hérault, et la Communauté de communes Lodévois et Larzac, Résurgence saison et festival des arts vivants, ont mis en place un espace de travail commun baptisé « Scènes associées en Cœur d'Hérault ».

Cette démarche permet de créer des synergies artistiques et culturelles entre ces trois territoires voisins.

En effet, tout au long de l'année, les programmations convergent autour d'artistes régionaux et venus d'autres territoires, à la fois pour des tournées coordonnées, des co-accueils pour les propositions les plus ambitieuses, et d'accompagnements renforcés en termes de production.

Monsieur VALERO ajoute que cette collaboration entre les trois partenaires est soutenue depuis sa création par le Conseil départemental de l'Hérault dans le cadre du Contrat de Pays Cœur d'Hérault.

Au début de l'année 2017, un Temps Fort marquant et renforçant la démarche a été organisé, partie émergée d'un travail au long cours d'irrigation du territoire à l'échelle du Pays.

Il a été l'occasion d'affirmer plus encore la nécessaire circulation entre les trois programmations, de renforcer plus largement la circulation des publics et d'identifier le Cœur d'Hérault comme une destination culturelle de qualité. Ce temps a été soutenu par les financements LEADER qu'anime le GAL Cœur d'Hérault.

Ces expérimentations ont permis d'affirmer que le caractère innovant de ces coopérations est la clé de la réussite des actions des différentes structures et de l'impact sur le territoire.

Pour les années à venir les trois structures souhaitent poursuivre et amplifier cette démarche qui permettra de structurer des coopérations entre les territoires, d'innover et d'améliorer la visibilité et la qualité de l'offre culturelle du Pays Cœur d'Hérault.

C'est pourquoi elles souhaitent développer le projet « Parcours culturels en Cœur d'Hérault », une démarche au long cours, un laboratoire de coopération, de mutualisation et de mise en réseau qui concerne tous les aspects de l'offre culturelle.

Les modalités envisagées de mise en œuvre du projet sont les suivantes :

- La coordination des scènes associées,
- Une création de territoire,
- Une action spécifique en direction des jeunes.

Les résultats attendus sont les suivants :

- Développer une offre culturelle de plus grande qualité, plus pertinente et plus visible,
- Faire connaître et reconnaître l'offre et la qualité de la ressource culturelle et patrimoniale du territoire,
- Développer de nouvelles manières de travailler, en réseau et de manière coopérative,
- Rendre plus lisible auprès des publics l'espace de coopération des trois partenaires en Cœur d'Hérault,
- Elargir les publics, en avoir une meilleure connaissance, et les intéresser aux offres de notre territoire,
- Renforcer la cohérence du Pôle culture à travers la dynamique partenariale,
- Faire converger les offres culturelles, tout en cultivant les complémentarités,
- Faire vivre la création territoriale sur le football hors du Cœur d'Hérault.

Le budget prévisionnel de ce projet est le suivant :

Théâtre Le Sillon			Parcours culturels en Cœur d'Hérault			
Dépenses			Financements			
Libellé	Montants TTC	Assiette Leader TTC	Origines	Montants	Taux	
C- Etudes, conseils, prestations			FEADER - LEADER	47 359,92 €	50,20%	
			Participation Sonambule (DRAC - CTEAC)	10 556,00 €	11,19%	
	Transports	1 089,00 €	1 089,00 €	CCLL (DRAC - CTEAC)	10 556,00 €	11,19%
	Hébergements artistes	6 540,00 €	6 540,00 €	DRAC versé à la CCC	7 000,00 €	7,42%
	Restauration artistes	3 025,00 €	3 025,00 €			
Technique	13 772,58 €	13 772,58 €				
Sous-total Etudes, conseils, prestations	24 426,58 €	24 426,58 €	Total fin. Publics	75 471,92 €	80,00%	
E- Communication			Autofinancement	18 868,02 €	20,00%	
Prestations de communication	1 980,00 €	1 980,00 €				
Sous-total Communication	1 980,00 €	1 980,00 €				
F- Prestations artistiques						
Cessions prestations artistiques	66 212,98 €	66 212,98 €				
Droits auteurs	1 720,38 €	1 720,38 €				
Sous-total Prestations artistiques	67 933,36 €	67 933,36 €	Total Autofinancement	18 868,02 €	20,00%	
Montant Total	94 339,94 €	94 339,94 €	Montant Total	94 339,94 €	100,00%	

Monsieur VALERO propose aux membres du Conseil communautaire :

- D'autoriser le Président à engager les dépenses nécessaires à la réalisation de ce projet.
- D'autoriser le Président à modifier, dans ces limites, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement ci-dessus.
- D'autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement.
- D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur VALERO et après en avoir délibéré.

A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Président à engager les dépenses nécessaires à la réalisation du projet présenté ci-dessus.

AUTORISE le Président à modifier, dans ces limites, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement présenté ci-dessus,

AUTORISE le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement présenté ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX